

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2717

7 novembre 2008

SOMMAIRE

ACCOFIN, Société Fiduciaire	130374	ImmoPromo du Nord	130370
Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l. ..	130416	Infotechnique S.A.	130414
Agence Maritime Luxembourg	130371	Innova-Tech Holding AG	130377
Azelis Holding S.A.	130393	Ixina International	130373
Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l.	130389	Kauri Broadway Office S.à r.l.	130375
Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	130394	Kauri Capital 6	130376
Bamalité S.A.	130375	Key Plastics Automotive Europe S.à r.l. ..	130416
Belrose Properties	130373	Key Plastics Europe S.à r.l.	130380
Bisa S.A.	130378	Kompass Venture Capital S.A.	130387
BNP Paribas InstiCash	130382	Le Domaine S.à r.l.	130398
Cameron Rand Associates S.A.	130385	Lëtzebuenger Studentenreider	130376
Capital Management S.A.	130373	Luxembourg Electricité Foetz SA	130383
CCP Acquisition II - End S.à r.l.	130393	LV Trans S.à r.l.	130380
C.G. Sàrl	130371	Medicalex S.A.	130376
Cosal s.à r.l.	130375	Meigerhorn Espace Sàrl	130398
Cross Ventures Holding S.A.	130371	Meigerhorn Properties S.à r.l.	130414
CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l.	130416	Meigerhorn Zug Holding S.à r.l.	130400
DBA Lux 2	130377	Muthaiga	130379
EWA Sàrl	130395	Navalines S.à r.l.	130372
Fenwick Holding S.A.	130382	Norello Ltd Luxembourg Branch	130397
Fincer Lussemburgo S.A.	130378	Omnisecurity S.A.	130386
Florale Werkstatt Eden S.à r.l.	130370	Rivoli 144 Financing S.à r.l.	130379
GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.	130401	Stidel S.à r.l.	130391
Global Patent Management S.A.	130372	Texlam S.A.	130381
Holly Tree Investments S.A.	130374	Thunderbird Holdings S.à r.l.	130370
IHC-Company S.A.	130381	TLPR Sàrl	130372
		Variolabel Sicav	130374
		Vivalys S.A.	130377

ImmoPromo du Nord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 128.216.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 23 octobre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2008136736/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03733. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Florale Werkstatt Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 47.163.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2008136737/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03744. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.596.

Il résulte des résolutions des Associés en date du 08 octobre 2008 de la société Thunderbird Holdings S.à r.l, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 06 octobre 2008:

Monsieur Martinus Cornelius Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg, au Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 06 octobre 2008:

Madame Maria Tkachenko, née le 03 mai 1974 à Moscou, Fédération de Russie, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg, au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird Holdings S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant

Référence de publication: 2008137037/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Cross Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.815.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 octobre 2008 que:

- Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé comme Administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

- M. Dario COLOMBO, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH - 6902 Lugano-Paradiso, ainsi que Mme Anna Croci, économiste, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH - 6902 Lugano-Paradiso, ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans dans leurs fonctions d'administrateurs.

- Marco Ries, Commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit, pour une nouvelle période statutaire de six ans, au poste de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008136966/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

C.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.859.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008136880/8390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09713. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Agence Maritime Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, Am Hesselter.

R.C.S. Luxembourg B 47.320.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008136881/8390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09617. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TLPR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 129.217.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2008

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2008, les cessions de parts suivantes sont constatées par les associés:

1. La cession par contrat sous seing privé datée du 31 octobre 2008 de 25 parts sociales par Monsieur Jérémy WIND-SINGER, né à Amnéville (France), le 23 juin 1986, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 32, rue des Loges à Monsieur Ludovic LO PRESTI, né à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

2. La cession par contrat sous seing privé datée du 31 octobre 2008 de 100 parts sociales par Madame Laurence THEOBALD, né à Sarreguemines (France), le 30 décembre 1966, demeurant à F-57300 Mondelange, 2, Clos Brennus à Monsieur Ludovic LO PRESTI, précité.

Il résulte de la présente cession que Monsieur Ludovic LO PRESTI détient la totalité des 125 parts sociales de TLPR Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour TLPR Sàrl

Référence de publication: 2008137063/8899/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09786. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Global Patent Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.667.

—
La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société GLOBAL PATENT MANAGEMENT, 74, rue de Merl, L-2146, Luxembourg, R.C.S.B 25.667.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008137074/723/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Navalines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 106.338.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.10.2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Réviseurs d'Entreprises, Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008136813/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09380. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Capital Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 24.835.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Réviseurs d'Entreprises, Experts Comptables et Fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2008136815/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09382. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Ixina International, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 61.347.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Réviseurs d'Entreprises, Experts Comptables et Fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2008136821/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09388. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Belrose Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 84.183.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme BELROSE PROPERTIES qui s'est tenue en date du 16 juin 2008 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-2324 Luxembourg; 6, avenue J.-P. Pescatore avec effet au 16 juin 2008.
2. Monsieur Graham J. WILSON a été révoqué en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 juin 2008 à 24 heures.
3. Monsieur Guy LUDOVISSY a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 17 juin 2008 à 00 heures.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour Extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008137075/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06109. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Holly Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 105.637.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Holly Tree Investments S.A. qui s'est tenue en date du 9 septembre 2008 que:

- 1) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore;
- 2) Le conseil accepte la démission de Mademoiselle Cindy Reiners comme administrateur de la société avec effet au 8 septembre 2008.
- 3) Mademoiselle Nadine Hirtz avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg est nommée comme administrateur de la société avec effet au 9 septembre 2008, suivant Article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915. Mademoiselle Nadine Hirtz terminera le mandat de Mademoiselle Cindy Reiners jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008137076/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Suite à la décision du Conseil d'Administration le siège social de la Société a été transféré de 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 18 juillet 2008.

Fait et signé à Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour Variolabel SICAV Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008137077/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

ACCOFIN, Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 62.492.

—
EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 2 septembre 2008, ont renouvelé le mandat du gérant:
- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008137050/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Bamalité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 44.356.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que Monsieur Christophe MOUTON, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
BAMALITE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137041/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 501.100,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 129.337.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 octobre 2008 a renouvelé les mandats des gérants.

- Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour KAURI BROADWAY OFFICE, Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2008137039/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Cosal s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 81.126.

EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 1^{er} septembre 2008 ont renouvelé le mandat du gérant:

- Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour COSAL
Signature

Référence de publication: 2008137049/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Kauri Capital 6, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 131.053.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 octobre 2008, a renouvelé le mandat de ses gérants:

- Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour KAURI CAPITAL 6, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008137043/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Lëtzebuenger Studentenreider, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg F 4.492.

Concerne: Changement de siège social du LSR «Lëtzebuenger Studentenreider a.s.b.l»

Par la présente, le nouveau comité du LSR sollicite l'autorisation de changer l'adresse du siège social. La nouvelle adresse est:

Véronique Henschen
20, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

Pour le comité

Terry BOVE

Secrétaire

Référence de publication: 2008137085/9099/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06406. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Medicalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 45.045.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2008 que:

- M. Marc SCHMIT, Chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008136964/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Vivalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137035/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

DBA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 111.182.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 10 octobre 2008, de renommer en tant que réviseur la société, PricewaterhouseCoopers, RC B 65477

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008136986/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Innova-Tech Holding AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.839.

—
Kündigung des Gesellschaftssitzes

hiermit kündigen wir mit sofortiger Wirkung den

Sitz der Gesellschaft INNOVA-TECH HOLDING AG RCSL N ° B 101.839 in

4, rue des Joncs (Gebäude 11) L-1818 Howald

Lux Diamond Technologies s.a.

Vladislav Reger

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008137086/2323/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Fincer Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.482.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 13 octobre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mademoiselle Candice DE BONI employée privée, née le 31 Décembre 1973 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Mademoiselle Laetitia ANTOINE, employée privée, née le 30 Mars 1973 à Woippy, France, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Monsieur Aleidus BOSMAN, employé privé, né le 5 Avril 1956 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 44, Stockerstrasse, CH - 8002 Zurich;

et de nommer à la fonction de Commissaire:

Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B42230,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour Fincer Lussemburgo S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008137080/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 septembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Lars HØJBERG né à Copenhague, Danemark, le 15 juin 1963, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare a été nommé administrateur-délégué de la Société avec effet au 12 septembre 2008.
- Jens Philip HAGE né à Odense, Danemark, le 20 décembre 1968, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet le 12 septembre 2008;

Ils auront pouvoir de signature pour la gestion journalière.

Désormais, les personnes suivantes sont attachées à la gestion journalière de la Société:

- Lars HØJBERG, administrateur-délégué en remplacement de Kim ASGER OLSEN et
- Jens Philip HAGE, délégué à la gestion journalière en lieu et place de Lars HØJBERG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour extrait conforme

BISA S.A.

Jens HASSE / Philip HAGE

Mandataire / Head of Sales

Référence de publication: 2008137045/8880/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09596. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Muthaiga, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 24.891.

- Constituée en date du 09 juin 1972 à Vaduz (LIECHTENSTEIN);
 - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 6 juin 2002 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 1393 du 26 septembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet immédiat du L - 2449 LUXEMBOURG, boulevard Royal, 11 au L - 2450 LUXEMBOURG, boulevard Roosevelt, 15.
- L'assemblée prend acte de la démission de Madame Rita REICHLING en tant qu'administrateur de la société et nomme Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, boulevard Roosevelt, 15.

Mademoiselle Jeanne PIEK terminera le mandat de son prédécesseur.

Il découle de l'article 5 des statuts coordonnés de la société que le nouvel administrateur, Mademoiselle Jeanne PIEK, est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008137072/687/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Rivoli 144 Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.725.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Rivoli 144 S.à r.l., Associé Unique de la société Rivoli 144 Financing S.à r.l., dont le siège social a changé, et est désormais 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

De plus, en date du 30 septembre 2008, l'Associé Unique de la société a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 30 septembre 2008 de:
 - * Mr. Luca Gallinella gérant B
- de procéder à la révocation avec effet rétroactif au 25 août 2008 de:
 - * Mrs Catherine Koch, gérant B
- de nommer comme nouveau gérant B de la société, avec effet au 30 septembre 2008 pour une durée illimitée;
 - * Mr. Vincenzo Arnò, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
 - * Mr Kemba Raphaël Tshilumba, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- de transférer le siège social de la société du:

8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/10/2008.

Pour Rivoli 144 Financing S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137078/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

LV Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 207, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 102.362.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Laurentiu VADUVA, gérant de sociétés, demeurant à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "LV TRANS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.362, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 26 octobre 2004,

et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Soleuvre à L-4670 Differdange, 207, rue de Soleuvre, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (première phrase).** Le siège social est établi à Differdange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent trente euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2008, Relation GRE/2008/4146. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136168/231/39.

(080159882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Key Plastics Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.456,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.568.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société mère, Key Plastics Europe Holding SAS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136734/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06337. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

IHC-Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 96.914.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 octobre 2008, il a été convenu ce qui suit:

La démission de l'administrateur et administrateur-délégué:

M. Marc Liesch, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat.

Est élu administrateur et administrateur-délégué:

M. Christoph Herter, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Mme Andrea Thielenhaus, administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- M. Christoph Herter, administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Délégués à la gestion journalière:

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur-délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Mme Andrea Thielenhaus, administrateur-délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- M. Christoph Herter, administrateur-délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués se termineront en date du 17 octobre 2014.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera en date du 17 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Fiduciaire de Trèves S.C.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008136970/723/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Texlam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 73, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 92.428.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 octobre 2008 les décisions suivantes:

1. Démission du commissaire Fiduciaire EVERARD & KLEIN SARL demeurant à 83, rue de la Libération L-5969 ITZIG.

2. Nomination d'un commissaire pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013:

- Nomination de Monsieur Thierry Lampson, demeurant à 8, rue de la Saone F-54400 Cosnes et Romain, commissaire.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

Madame Nancy Lampson, demeurant à 8, rue de la Saone F-54400 Cosnes et Romain, administrateur unique

Commissaire:

Monsieur Thierry Lampson, demeurant à 8, rue de la Saone F-54400 Cosnes et Romain, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008137056/8390/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.026.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 septembre 2008 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Anthony FINAN, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Vincent CAMERLYNCK, Administrateur;
- Monsieur Christian DARGNAT, Administrateur;
- Monsieur Philippe MARCHESSAUX, Administrateur;
- Monsieur Marc RAYNAUD, Administrateur;
- Monsieur Daniel SALAMA, Administrateur;
- Monsieur Christian VOLLE, Administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2009.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2009.

Pour extrait conforme

Pour BNP Paribas InstiCash

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008137004/2300/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Fenwick Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.887.

—
L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FENWICK HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-7312 Steinsel, 37, rue des Champs, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 107 du 17 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.887.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Lla Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE ET UNE (31) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que le certificat de blocage des titres après avoir été paraphés "ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexés aux présentes avec lesquelles ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de 37, rue des Champs, L-7312 Steinsel à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2.- Modification de l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de 37, rue des Champs, L-7312 Steinsel à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"2.1. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Uriot, T. Jadin, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 octobre 2008 Relation: EAC/2008/13391. - Reçu douze euros 12,- €-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008136170/272/55.

(080159871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Luxembourg Electricité Foetz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 95.052.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXEMBOURG ÉLECTRICITÉ FOETZ S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.052, constituée originellement sous la dénomination sociale de "LUX ELEC DUDELANGE S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 du 12 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank MOLITOR en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 9 janvier 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "LUXEMBOURG ELECTRICITE FOETZ S.A."

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Michel URBANO, gérant, demeurant à Hayange (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric DZBANUSZEK, technicien cordiste, demeurant à Neufchef.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric DZBANUSZEK, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

a) l'exécution de travaux d'électricité générale, neuf, rénovation, alarme, l'import et l'export de tous produits, hors matériel militaire, et activités connexes;

b) tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, la réalisation de travaux spéciaux en accès difficile et/ou de grande hauteur concernant les domaines de nettoyage, du bâtiment, de la maintenance industrielle, des sites et monuments historiques, des travaux publics faisant appel à des techniques relevant de compétences sportives, telles que spéléologie, escalade, alpinisme, vol sportif, sans que cette liste soit exhaustive. La société pourra en outre procéder à tout nettoyage de bâtiment, de toutes surfaces lavables, de toutes structures métal-textiles, membranes en PVC ou tout autre support; elle pourra aussi pratiquer, en tout milieu, tant dans le domaine public que privé, les travaux suivants: élagage d'arbres, pose de revêtements grillagés sur les parois et tous autres travaux nécessitant l'utilisation de cordes ou de moyens d'élévation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement"

2. Nominations statutaires.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4 et nomme Monsieur Eric DZBANUSZEK, technicien cordiste, né à Algrange, (France), le 5 juin 1970, demeurant à F-57700 Neufchef, 2, rue Jacques Prévert, comme administrateur supplémentaire; son mandat prendra fin avec les mandats des administrateurs en fonction.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Eric DZBANUSZEK, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué pour la branche d'activité reprise sous b) de l'objet social.

Il a tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et pour toutes obligations rentrant dans la branche d'activité b) de l'ordre du jour, par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: URBANO - DZBANUSZEK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2008, Relation GRE/2008/4050. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136175/231/80.

(080159849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

CRA, Cameron Rand Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 79.414.

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAMERON RAND ASSOCIATES S.A." en abrégé "CRA" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.414, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 6 juillet 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 30 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre VAN HALTEREN, comptable, demeurant à L-7462 Moesdorf, 7, rue de Glabach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1, Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 968.000,- EUR pour le porter du montant de 32.000,- EUR à 1.000.000,- EUR par l'émission de 9.680 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent soixante-huit mille euros (968.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission de neuf mille six cent quatre-vingts (9.680) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre la société anonyme "RASGOR HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.352, à la souscription des 9.680 actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, la société "RASGOR HOLDING S.A.", prédésignée, représentée par Monsieur Pierre VAN HALTEREN, préqualifié, en vertu d'une des procurations pré-mentionnées, déclare souscrire aux 9.680 nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la somme de neuf cent soixante-huit mille euros (968.000,- EUR) se trouve

dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 6.800,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - VAN HALTEREN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2008, Relation GRE/2008/4174. - Reçu Quatre mille huit cent quarante euros, 0,50%: 4.840,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136165/231/78.

(080159887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Omnisecurity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.012.

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OMNISECURITY S.A.", ayant son siège social à L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1169 du 18 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.012.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 172 du 22 janvier 2008.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Gustave WELTER, ingénieur industriel, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marcel COLBACH, ingénieur diplômé, demeurant à L-7244 Bereldange, 36, rue de la Paix.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert OLINGER, DESS-CAAE, demeurant à L-5775, Weiler-la-Tour, 7, rue des Primevères.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS (1.000) d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (EUR 150.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de 81, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre à 11A, rue du Commerce, L-3895 Foetz avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2008.

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de 81, rue de Luxembourg L-4391 Pontpierre à 11A, rue du Commerce, L-3895 Foetz avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Foetz (commune de Mondercange)."

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Welter, M. Colbach, R. Olinger, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 octobre 2008, Relation: EAC/2008/13394. — Reçu douze euros 12,- €-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008136172/272/56.

(080159863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Kompass Venture Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.477.

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOMPASS VENTURE CAPITAL S.A., (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.477, constituée originellement sous la dénomination sociale de INTERNATIONAL LCP S.A., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 17 décembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1249 du 27 août 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en KOMPASS VENTURE CAPITAL S.A.,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 18 février 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1721 du 14 août 2007.

La séance est présidée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Aicha ARAMI, senior corporate secretary, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Stéphanie BOUVY-SPINELLI, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent trente (230) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent trente mille euros (230.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 57.000 pour le porter de EUR 230.000 à EUR 287.000.

Souscription et libération des 57 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune, ainsi créées, par CROSS VENTURES HOLDING S.A. comme suit:

- à concurrence de EUR 35.000 par conversion d'obligations,
- à concurrence de EUR 22.000 en espèces.

Versement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.643.000 libérée comme suit par CROSS VENTURES HOLDING S.A.:

- à concurrence de EUR 1.000.000 par conversion d'obligations,
- à concurrence de EUR 643.000 en espèces.

2. Modification afférente de l'Article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'assemblée, avec l'accord donné par le conseil d'administration en sa réunion du 24 juillet 2008, et après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté une première fois à concurrence d'un montant de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent trente mille euros (230.000,- EUR) à deux cent soixante-cinq mille euros (265.000,- EUR), par la création et l'émission de trente-cinq (35) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Toutes ces actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme CROSS VENTURES HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 61.815, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, préqualifiée,
en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces mêmes actions nouvelles ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'obligations auxquelles la société CROSS VENTURES HOLDING S.A., préqualifiée, a souscrit auprès de la société KOMPASS VENTURE CAPITAL S.A. avec paiement d'une prime d'émission d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) également libérée par conversion d'obligations.

La réalité de la souscription et du paiement de la prime d'émission par apport en nature a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 17 septembre 2008 par la société ABACAB S.à r.l., réviseur d'entreprises à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La nature et la valeur des obligations sont constatées par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté une deuxième fois à concurrence d'un montant de vingt-deux mille euros (22.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-cinq mille euros (265.000,- EUR) à deux cent quatre-vingt-sept mille euros (287.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-deux (22) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, toutes ces actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme CROSS VENTURES HOLDING S.A., prédésignée,

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, préqualifiée,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé déjà mentionnée ci-avant.

Ces mêmes actions nouvelles ont été émises en contrepartie d'un apport en numéraire de sorte que le montant de six cent soixante-cinq mille euros (665.000,- EUR), faisant vingt-deux mille euros (22.000,- EUR) pour l'augmentation de capital et six cent quarante-trois mille euros (643.000,- EUR) pour la prime d'émission payée en numéraire, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La réalité de la souscription et du paiement de la prime d'émission libérés en numéraire a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-sept mille euros (287.000,- EUR), divisé en deux cent quatre-vingt-sept (287) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à onze mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - ARAMI - BOUVY-SPINELLI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2008, Relation GRE/2008/4168. - Reçu Huit mille cinq cents euros, 0,50%: 8.500,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136177/231/114.

(080159805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.399.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BABCOCK & BROWN INVESTMENT HOLDING (MALTA) LIMITED, (former Babcock & Brown GPT European Retail Fund Limited), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Guernsey, having its registered office in Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 4HP, St. Peter Port, Guernsey, registered in the Trade Register of Guernsey under the number 45389,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 4, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, R.C.S. Luxembourg section B number 118.399, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 8th of August 2006, published in the Mémorial C number 1903 of the 10th of October 2006, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of the same notary André Schwachtgen on the 11th of January 2007, published in the Mémorial C number 739 of the 28th of April 2007,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company from L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, municipality of Schuttrange.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the paragraph 1 of article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BABCOCK & BROWN INVESTMENT HOLDING (MALTA) LIMITED, (antérieurement Babcock & Brown GPT European Retail Fund Limited), une société à responsabilité limitée de droit de Guernsey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 4HP, St. Peter Port, Guernsey, immatriculée au Registre de Commerce de Guernsey sous le numéro 45389,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.399, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1903 du 10 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen le 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 739 du 28 avril 2007,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

130391

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2008, Relation GRE/2008/4021. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136189/231/94.

(080159740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Stidel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.394.

In the year two thousand and eight, on the third day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

STIDEL NOMINEES LIMITED, having its registered office at 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, represented by Julie FORGET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2008.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of STIDEL S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 15, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1703 of August 10, 2007, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg under section B number 129.394 (the «Company»),

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create class A and class B managers.

Second resolution

The sole shareholder decides to allocate the current managers Mr Lorcan Tiernan, residing at 30 Lea Road, Sandyround, Dublin 4, and Mr Clive Kilmurray, residing at 33 Grosvenor Place, Rathmines, Dublin 6, to the newly created Class A.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as Class B Managers for an unlimited period of time:

- 1.- Mrs Carla Alves Silva, professionally residing in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2.- Ms Candice De Boni, professionally residing in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend Article 12 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will be bound by the joint signature of a class A manager and a class B manager."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, to L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STIDEL NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2, 33, Sir John Rogerson's Quay, représentée par Julie FORGET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2008.

Laquelle procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée STIDEL S. à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1703 du 10 août 2007, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 129.394 (la «Société»),

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des Catégories de gérants A et B.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter les gérants actuellement en fonction Messieurs Lorcan TIERNAN, demeurant à 30 Lea Road, Sandyrount Dublin, 4, et Clive Kilmurray, demeurant à 33, Grosvenor Place, Rathmines, Dublin 6, à la Catégorie A nouvellement créée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de Catégorie B pour une durée indéterminée:

- 1.- Madame Carla Alves Silva, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- 2.- Mademoiselle Candice De Boni, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 12 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (étant les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de la Catégorie A et d'un gérant de la Catégorie B.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: J. FORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41501. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136194/242/102.

(080159606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008136403/220/12.

(080159454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration du 10 septembre 2008 que Monsieur Andrew Simon, né le 1^{er} avril 1945 à Wolverhampton au Royaume-Uni, résidant à 79 Arthur Road, SW19 7DP à Londres, Royaume-Uni, a démissionné de son poste d'administrateur investisseur en capital avec effet au 8 septembre 2008 et qu'en remplacement, Monsieur Alan Edward Peterson, né le 22 octobre 1947 à Cardiff au Royaume-Uni, demeurant à Fair Oak Farmhouse, Rudry Road Lisvane, Cardiff CF14 OSN, Royaume-Uni, a été nommé par cooptation administrateur investisseur en capital et président du conseil d'administration avec effet du 10 septembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lors de ladite assemblée, les actionnaires seront invités à ratifier cette nomination.

A la date du 10 septembre 2008 le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Alan Edward Peterson, administrateur investisseur en capital et président du conseil d'administration;
- M. Kenneth Robert Beaty, administrateur investisseur en capital
- M. Hans Udo Wenzel, administrateur de gestion exécutif
- M. Maurizio Ria, administrateur de gestion exécutif
- M. Peter Fields, administrateur-délégué à la gestion journalière
- M. Patrick Viterbo, administrateur investisseur en capital
- M. Lorenzo Salieri, administrateur investisseur en capital
- Ms Daphné Ribot, administrateur
- M. Christophe Gammal, administrateur

Pour publication et requisition

Daphné Ribot

Administrateur

Référence de publication: 2008136506/6762/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.537.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 4, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 118.399,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 5, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, R.C.S. Luxembourg section B number 118.537, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 8th of August 2006, published in the Mémorial C number 1931 of the 13th of October 2006, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of the same notary André Schwachtgen on the 21st of November 2006, published in the Mémorial C number 102 of the 2nd of February 2007,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company from L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, municipality of Schuttrange.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the paragraph 1 of article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.399,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 5, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.537, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1931 du 13 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen le 21 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 102 du 2 février 2007,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2008, Relation GRE/2008/4022. - Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136184/231/93.

(080159748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

EWA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.519.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy WAGNER, retraité, né à Luxembourg, le 9 septembre 1945 demeurant à L-5811 Fentange, 42, rue de Bettembourg,

2.- Monsieur Arnaud EHLINGER, employé privé, né à Luxembourg le 1^{er} mai 1965 demeurant à L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch,

3.- La société anonyme DEALING S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg-Gasperich, 204, route d'Esch, Ici valablement représentée par son administrateur délégué Monsieur Arnaud EHLINGER, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «EWA SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la promotion immobilière, la gestion et la mise en valeur d'immeubles sis au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Guy WAGNER, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Monsieur Arnaud EHLINGER, préqualifié, dix parts	10
3.- La prédite société DEALING S.A., quarante parts	<u>40</u>
Total: CENT parts sociales.	100 .

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;

b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Arnaud EHLINGER, préqualifié,

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Guy WAGNER, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1471 Luxembourg-Gasperich, 204, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wagner, Ehlinger, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2008, Relation: MER/2008/1645. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008136340/232/101.

(080159762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Norello Ltd Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 142.525.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Minutes du journal de la 2^{ème} réunion des administrateurs de NORELLO LTD, 72 New Bond Street, Mayfair London W1S 1RR, United Kingdom, enregistrée en Angleterre et P. de Galles no 6464062 au capital de 1.000,- £

Sont présents:

KABA Sékou (Président Directeur, associé unique), lequel a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature

KONTE Mamadou (Directeur)

Michael Clifford (secrétaire)

Décision

Il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et de développer des activités dans ce pays partir du 25 octobre 2008.

Cette succursale se nommera Norello Ltd Luxembourg Branch et sera située rue Adolphe Fischer, 144 à L-1521 Luxembourg.

Il a été décidé que l'activité de la société aura pour objet de, au Luxembourg et à l'étranger, importer, exporter, et faire le commerce en gros et en détail de pierres précieuses; de diamants, de métaux précieux de toutes sortes et provenances.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Il a été décidé que cette succursale sera gérée par, M. KABA Sékou, né le 10 novembre 1985 à Freetown, Sierra Leone, demeurant au 144, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, avec tous les pouvoirs, avec tous pouvoirs financiers, il sera autorisé à effectuer toutes opérations bancaires sans limitation de montant, documents et autres démarches sans restrictions.

Le gérant a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature.

Tous les points étant traités, tout autre sujet mineur ou avenir est ajourné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 octobre 2008.

Norello ltd

M. KABA

Président Directeur

Référence de publication: 2008136419/9510/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09288. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.488.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136675/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04612. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Meighorn Espace Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.203.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN ESPACE HOLDING S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN ESPACE S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 29, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1212 of June 20, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 5, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1357 of June 3, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEIGERHORN ESPACE HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN ESPACE S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1212 du 20 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1357 du 3 juin 2008

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42892. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136679/242/83.

(080160171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Meigerhorn Zug Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.549.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN ZUG HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 30, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1428 of June 10, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN ZUG HOLDING S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1428 du 10 juin 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1er janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit :

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42893. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136677/242/79.

(080160162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.184.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.", a Luxembourg "société en commandite par actions", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed dated on 15 July 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.184, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1910 page 91653 on 4 August 2008, (the "Company").

The meeting is presided by Mr Etienne Hein, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Christoph Dahlgrün and the meeting elects as scrutineer Mr Torsten Schmitt, both with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company are duly represented by Mr Torsten Schmitt, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to proxies given under private seal. The number of limited and unlimited shares held by the shareholders of the Company is shown on an attendance list.

That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 1 (one) unlimited share and 59,999 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine) limited shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of articles 6., 7., 18. and 20. of the articles of association of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 90,513 (ninety thousand five hundred thirteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars) to an amount of USD 150,513 (one hundred fifty thousand five hundred thirteen United States Dollars) by the issuance of (i) 50,513 (fifty thousand five hundred thirteen) new ordinary limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and (ii) 40,000 (forty thousand) mandatory redeemable preferred limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 15,328,519 (fifteen million three hundred twenty-eight thousand five hundred nineteen United States Dollars), USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) of which shall be allocated to the Special Reserve (as this term is defined in article 6.2 (b) 2 of the articles of association of the Company) and USD 15,288,519 (fifteen million two hundred eighty-eight thousand five hundred nineteen United States Dollars) of which shall be credited to the Preferred Shares Premium Account (as this term is defined in article 6.2 (b) 3 of the articles of association of the Company);
4. Subscription, intervention and payment by GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, of all (i) the 50,513 (fifty thousand five hundred thirteen) new ordinary limited shares and (ii) the 40,000 (forty thousand) new mandatory redeemable preferred limited shares by way of a contribution of all its assets and liabilities;
5. Immediate cancellation of the 59,998 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight) ordinary limited shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, further to their contribution to the Company by GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 59,998 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars);
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment and restatement of article 5 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to amend and restate articles 6., 7., 18. and 20. of the articles of association of the Company so that to read as follows:

" **Art. 6. Shares.** The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Shares are in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by him/it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.1. The Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by the Law and without the requirement of the consent of the General Shareholder. In addition, the redemption of Ordinary Shares is subject to the prior redemption of all the Preferred Shares.

6.2. The Preferred Shares

- (a) All Preferred Shares shall be identical in all respects.
 (b) Redeemable shares.

1. The Preferred Shares are redeemable shares in accordance with Article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up Preferred Shares shall be automatically, partially or entirely, redeemed (in case of plurality of Preferred Shareholders, on a pro rata basis of the redeemable Preferred Shares held by each Preferred Shareholder) in accordance with the terms and conditions of the Preferred Shares in ten (10) years from the date of issuance of the Preferred Shares or at an earlier date corresponding to the date of reimbursement of the Contributed Assets (as defined in article 18.3 of these Articles) (the "Mandatory Redemption Date") but in no case such date shall be later than ten (10) years as from the date of issuance of the Preferred Shares. The redemption of the Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium). Redeemed Preferred Shares may be cancelled upon request of the General Shareholder by an affirmative vote of the general meeting of Shareholders held in accordance with article 9 of the Articles.

2. Special reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Preferred Shares redeemed must be included in a reserve, which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves (the "Special Reserve").

3. Redemption price: Except as provided otherwise, the redemption price of each of the Preferred Shares to be paid in cash or in kind will be equal to (a) the par value of all the Preferred Shares plus any declared but unpaid dividend, plus (b) any outstanding share premium in connection with the outstanding Preferred Shares (the "Preferred Shares Premium"); such Preferred Share Premium having been credited to a special reserve account of the Company to that effect (the "Preferred Shares Premium Account") plus (c) any "accrued" Preferred Dividend on any financial year which has not yet been subject to an allocation of result by the Shareholders' meeting calculated on the basis of financial statements prepared by the General Shareholder (d) divided by the number of outstanding Preferred Shares at the time of the redemption (the "Redemption Price"). The Preferred Share Premium shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally, and only to all outstanding Preferred Shares, from time to time. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared on an annual or interim basis but unpaid in respect of the Preferred Shares will be paid prior to or upon any redemption.

4. Redemption Procedure: Except as otherwise agreed by the Company and the Preferred Shareholder(s), at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered Preferred Shareholder, at its, his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Preferred Shareholder of the number of Preferred Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Preferred Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Preferred Shares. The redemption price of such Preferred Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5. Redemption Price Payment Deferral: On Mandatory Redemption Date, the payment of the Redemption Price may be partially deferred in case the Company does not have sufficient available reserves in accordance with Article 72-1 of the Law to redeem all the Preferred Shares for their entire Redemption Price. In such case, the Company shall still redeem all the Preferred Shares and only pay at the time of the redemption the part of the Redemption Price, which is equal to the amount of the sums available for distribution as at the Mandatory Redemption Date (the "Partial MRPS Payment"). Thereafter, the Company shall pay to the former MRPS holders the difference between the amount of the Partial MRPS Payment and the amount of the Redemption Price but only upon the condition and at the moment when the Company will recover sufficient available sums, cash or assets for such payment, in accordance with the provisions of Article 72-1 of the Law for this purpose (the "Full MRPS Payment"). In case of a Partial MRPS Payment, prohibition is made to the Company to proceed to any distribution or payment in cash or in kind to any holder of Shares of the Company until the achievement of the Full MRPS Payment. For the only purpose of the payment of the Redemption Price at the Mandatory Redemption Date, an amount equal to the preferred Dividends 1 and 2 (as defined in articles 18.2 and 18.3 hereunder) after allocation to the legal reserve (as the case may be) shall be allocated out of any available assets, cash or funds of the Company to a specific reserve account (the "MRPS Redemption Reserve") each year in case such preferred Dividends 1 and 2 have not been distributed to the Preferred Shares notwithstanding the presence of sufficient distributable sums for distribution. Any sum on the MRPS Redemption Reserve as at the date of closing date of each financial year shall be considered as distributable.

- (c) Non-voting shares.

1. The Preferred Shares do not carry any voting rights.
2. The Preferred Shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:
 - the issue of new shares carrying preferential rights;
 - the determination of the recoverable preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares, pursuant to article 18 of the Articles;

- the conversion of non-voting preferred shares into Ordinary Shares;
- the reduction or redemption of the share capital of the Company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form, the merger of the Company into or with another company.

6.3. The Preferred Shareholders) shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the recoverable preferential cumulative dividends mentioned in articles 18.2 and 18.3 of the Articles (i.e., Dividend 1 and Dividend 2) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

6.4. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders, shall likewise be sent or notified to the Preferred Shareholder(s), at the date instructed thereof."

" **Art. 7. Transfer of Shares.** Limited Shares, Unlimited Shares and MRPS may be freely transferred.

Transfers shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the share register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives. The Company may accept and enter in the share register a transfer of Shares on the basis of correspondence or other documents satisfactory to the Company evidencing the agreement between the transferor and the transferee."

" **Art. 18. Allocation of profits.**

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in article 5 of the Articles as increased or reduced from time to time.

18.2. Each Preferred Share entitles to a preferential and cumulative dividend (the "Dividend 1") at the annual rate of 1% over the nominal value of the Preferred Shares, which shall be calculated assuming a 365-day year. Dividend 1 shall be declared every year, subject to article 18.7 of the Articles.

18.3. Thereafter, each Preferred Share entitles to a second preferential and cumulative dividend (the "Dividend 2") being equal to the annual net income and gains to be accrued or received by the Company on the Contributed Assets (as this term is defined below) assuming a 365-day year minus (i) the amount of Dividend 1 for the same period minus (ii) any costs directly related to the Contributed Assets and minus (iii) 0.25% of the outstanding value of the nominal amount of the Preferred Shares plus the Preferred Shares Premium Account. For the purpose of this article 18.3 of the Articles, "Contributed Assets" means the assets contributed to the Company in consideration of the issuance of the Preferred Shares as described in the general meeting of the shareholders approving their issuance (including without limitation the assets that may substitute them in the future upon conversion into equity or otherwise).

18.4. Notwithstanding the foregoing, in the event the Contributed Assets consist of equity participations or are converted into equity participations, the amounts of Dividend 1 and Dividend 2 (as attached to the Preferred Shares issued in consideration for any such Contributed Assets) after their calculation respectively pursuant to articles 18.2 and 18.3 above shall be automatically discounted by 15% as from their contribution or conversion, as the case may be. Such amounts once discounted shall be considered as the final amounts of Dividends 1 and 2 attached to the Preferred Shares issued in consideration for such Contributed Assets as from their contribution or conversion, as the case may be.

18.5. Dividend 2 shall be declared every year, subject to article 18.7 of the Articles. If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose (the "Outstanding Dividend 2"), it shall be compounded each accounting year, and the amount of the Dividend 2 (i) shall be allocated to the MRPS Redemption Reserve, (ii) shall remain exclusively to the benefit of the Preferred Shareholder(s) and (iii) shall be available in order to pay the Outstanding Dividend 2 at the time of the next distribution of dividends of the Company. If Dividend 2 is not declared due to the absence of sufficient profit, the amount equivalent to the Dividend 2 which could not be paid due to an insufficiency of profit, shall be paid to the Preferred Shareholder(s) at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to Dividend 2 relating to the subsequent financial year.

18.6. No dividend or interim dividend shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares until the Dividend 1 and the Dividend 2 have been fully paid.

18.7. Dividend 1 and Dividend 2 may only be distributed (i) upon approval of the shareholders' general meeting and subject to the prior proposal of the General Shareholder and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.

18.8. The general meeting of Shareholders subject to the prior proposal of the General Shareholder will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the preferred Dividends 1 and 2. It may in particular

allocate such profit as proposed by the General Shareholder to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

18.9. The dividends may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the General Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Shareholder.

18.10. Without prejudice of provisions set forth in article 18.6 of the Articles, the General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and the Articles. Interim dividends shall be first allocated to the payment of Dividend 1 and Dividend 2. For the purpose of interim dividends, Dividend 1 shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 days (the "Interim Dividend 1") and the Dividend 2 shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the Contributed Assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution (the "Interim Dividend 2"). The General Shareholder will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of the Interim Dividend 1 and Interim Dividend 2. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out in paragraph (ii) of article 18.7 above; for this purpose, the net assets referred to in the said paragraph (ii) shall result from interim accounts of the Company.

18.11. The Preferred Shares shall give no right to distributions of any surplus of profits other than Dividend 1 and Dividend 2 and Interim Dividend 1 and Interim Dividend 2 as determined in accordance with this article 18 of the Articles."

" Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1. In the event of the withdrawal of the General Shareholder, the Company shall be dissolved as of the date of such withdrawal. The General Shareholder shall be deemed to have withdrawn as General Shareholder on the date that the General Shareholder (i) is dissolved and commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy, (iv) is adjudged to be bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the General Shareholder or of all or any substantial part of its properties.

20.2. The Company may further be dissolved without the requirement of the consent of the General Shareholder by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 9 of the Articles as well as the Law.

20.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including satisfaction of the Full MRPS Payment as per article 6.2(b)(5) of the Articles) and after payment of all declared and unpaid dividends with regard to the Preferred Shares and reimbursement of the Preferred Shares capital, meaning the share capital represented by the Preferred Shares plus any share premium paid in for the Preferred Shares or incorporated into the Preferred Shares Premium Account still outstanding at that moment, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

20.4. The Preferred Shares shall give no right to any distribution of liquidation proceeds other than the right to payment of the Redemption Price as described in article 20.3 above."

Third resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 90,513 (ninety thousand five hundred thirteen United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars) to USD 150,513 (one hundred fifty thousand five hundred thirteen United States Dollars) by the issuance of:

- 50,513 (fifty thousand five hundred thirteen) new ordinary limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Limited Shares"); and

- 40,000 (forty thousand) mandatory redeemable preferred limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "MRPS"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 15,328,519 (fifteen million three hundred twenty-eight thousand five hundred nineteen United States Dollars) (the "Share Premium"), (i) USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) of which shall be allocated to the Special Reserve (as this term is defined in article 6.2 (b) 2 of the articles of association of the Company) and (ii) USD 15,288,519 (fifteen million two hundred eighty-eight thousand five hundred nineteen United States Dollars) of which shall be credited to the Preferred Shares Premium Account (as this term is defined in article 6.2 (b) 3 of the articles of association of the Company);

the whole to be fully paid up through a contribution to the Company of all assets and liabilities owned by GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Contributor").

Fourth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Ordinary Limited Shares and of the MRPS by its contribution in kind of all of its assets and liabilities to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Torsten Schmitt, pre-named.

The Contributor declares to subscribe to (i) the New Ordinary Limited Shares and to (ii) the MRPS, and to pay them up by the contribution of all its assets and liabilities hereafter described.

The issue of the MRPS is also subject to the payment of the Share Premium, (i) USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) of which shall be allocated to the Special Reserve and (ii) USD 15,288,519 (fifteen million two hundred eighty-eight thousand five hundred nineteen United States Dollars) of which shall be credited to the Preferred Shares Premium Account.

The New Ordinary Limited Shares, the MRPS as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a pre-named company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated 16 October 2008, which will remain hereafter attached. The assets and liabilities contributed to the Company are composed of (the "Contribution"):

Assets

- 59,998 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight) ordinary limited shares held in the Company;
- Cash at bank and in hand in an amount of USD 989 (nine hundred eighty-nine United States Dollars);
- Receivables against Red Ambiental Holding S.A.P.I. de C.V. for a global amount of USD 15,367,623 (fifteen million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-three United States Dollars) (the "Receivables"); and
- A receivable against the Company in an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars).

Liabilities

- A payable amounting to USD 10,578 (ten thousand five hundred seventy-eight United States Dollars) due to Global Environment Emerging Markets Fund III L.P.-

And any and all additional assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

The Shareholders unanimously agree that (i) the Receivables are contributed to the Company in consideration of the MRPS and of the payment of the Share Premium and (ii) the balance of the Contribution is contributed to the Company in consideration of the New Ordinary Limited Shares. For the purpose of Art. 18.3 of the Articles, the Receivables are forming the Contributed Assets.

Evaluation

The net value of the Contribution is USD 15,419,032 (fifteen million four hundred nineteen thousand thirty-two United States Dollars). The Contribution has been examined by Alter Domus S.à r.l., qualified auditor ("réviseur d'entreprises"), pursuant to a report dated 16 October 2008, which shall remain annexed to this deed to be registered with it.

The conclusion of this report states that:

"5. Conclusion

501 Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued plus the share premium.

502 This report is issued solely for purposes of the articles 26-1 and 32-1 of the amended law of August 10, 1915 (applicable to 'Sociétés Anonymes' and 'Sociétés en Commandite par Actions' ('Public Companies')) and may be submitted to the Manager of the Company, the instrumenting notary and the relevant authorities. The report may not be used for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to in any document or publication, other than the resolution increasing the capital of the Company and the appropriate notarial deed, without our prior consent."

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

130407

Fifth resolution

Further to the contribution of 59,998 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight) ordinary limited shares of the Company by the Contributor to the Company, it is unanimously resolved to cancel these shares with immediate effect.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be automatically decreased by an amount of USD 59,998 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars).

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- GEEMF III Holdings, LLC: 1 (one) unlimited share;
- Global Environment Emerging Markets Fund III, LP: 1 (one) ordinary limited share;
- GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited: 50,513 (fifty thousand five hundred thirteen) ordinary limited shares; and
- GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited: 40,000 (forty thousand) mandatory redeemable preferred limited shares.

The notary acts that all the 50,514 (fifty thousand five hundred fourteen) ordinary limited shares and the 1 (one) unlimited share, are represented and entitled to vote on the resolution to be taken below.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 90,515 (ninety thousand five hundred fifteen United States Dollars) divided into (i) 50,514 (fifty thousand five hundred fourteen) ordinary limited shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), (ii) 1 (one) unlimited share held by the General Shareholder (the "Unlimited Share") (Action de Commandite) with a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the Unlimited Share and the Limited Shares will be individually referred hereafter to as an "Ordinary Share" and collectively as the "Ordinary Shares") and (iii) 40,000 (forty thousand) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each held by GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares", the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a "Share" and collectively to as the "Shares").

Holders of Preferred Shares are referred to in these Articles as "Preferred Shareholders", and the terms "Shareholder" or "Shareholders" shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or the holders of Preferred Shares, as the context requires."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about € 6,600.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.», une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 15 juillet 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.184, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1910 page 91653 du 4 août 2008, (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Etienne Hein, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Christoph Dahlgrün et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Torsten Schmitt, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société sont dûment représentés par M. Torsten Schmitt, avocat, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu des procurations données sous seing privé. Le nombre d'actions de commanditaires et d'actions de commandités détenues par les associés de la Société, est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que 1 (une) action de commandité et 59.999 (cinquante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) actions de commanditaires d'une valeur de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Modification et reformulation des articles 6., 7., 18. et 20. des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 90.513 USD (quatre-vingt-dix mille cinq cent treize Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 60.000 USD (soixante mille Dollars Américains à 150.513 USD (cent-cinquante mille cinq cent treize Dollars Américains) par l'émission de (i) 50.513 (cinquante mille cinq cent treize) nouvelles actions de commanditaires ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, et de (ii) 40.000 (quarante mille) actions de commanditaires préférentielles obligatoirement rachetables, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 15.328.519 USD (quinze millions trois cent vingt-huit mille cinq cent dix-neuf Dollars Américains), dont 40.000 USD (quarante mille Dollars Américains) seront affectés à la Réserve Spéciale (telle que définie dans l'article 6.2 (b) 2 des statuts de la Société), dont 15.288.519 USD (quinze millions deux-cent quatre-vingt huit mille cinq cent dix-neuf Dollars Américains) seront affectés au Compte de Prime d'Emission (tel que définies dans l'article 6.2 (b) 3 des statuts de la Société);

4. Souscription, intervention et paiement par GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, de toutes les (i) 50.513 (cinquante mille cinq-cent treize) nouvelles actions de commanditaires ordinaires et de (ii) 40.000 (quarante mille) nouvelles actions de commanditaires préférentielles obligatoirement rachetables au moyen d'un apport de l'ensemble de tous ses éléments d'actifs et de passifs;

5. Annulation immédiate de 59.998 (cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix huit) actions de commanditaires ordinaires d'une valeur de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, suite à leur apport à la Société par GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de 59.998 USD (cinquante neuf mille neuf-cent quatre-vingt dix huit Dollars Américains);

6. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

7. Modification consécutive et reformulation de l'article 5 des statuts de la Société; et

8. Divers.

Après que les actionnaires aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été unanimement prises:

Première résolution

Il est décidé unanimement que les actionnaires de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé unanimement de modifier et de reformuler les articles 6., 7., 18. et 20. des statuts de la Société et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action le temps qu'une personne soit nommée ou désignée par l'ensemble des détenteurs comme étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Les Actions sont nominatives. Les Actions ne sont pas certifiées mais un certificat d'inscription nominative attestant de l'enregistrement de chaque Actionnaire sur le registre des Actionnaires de la Société et le nombre de parts détenues par lui sera émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société. Ce registre présente le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou domicile, le nombre d'actions détenues par lui, les montants payés pour chaque action, et le transfert des actions et les dates de ces transferts.

6.1. Les Actions Ordinaires

Toutes les Actions Ordinaires devront être identiques dans tous leurs aspects. La Société pourra racheter ses Actions Ordinaires dans les limites décrites par la Loi et sans nécessiter le consentement de l'Actionnaire Commandité. De plus, le rachat des Parts Ordinaires est sujet au rachat préférentiel des Actions Préférentielles.

6.2. Les Actions Préférentielles

(a) Toutes les Actions Préférentielles devront être identiques dans tous leurs aspects.

(b) Actions rachetables

1. Les Actions Préférentielles sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Actions Préférentielles souscrites et entièrement libérées devront être automatiquement, partiellement ou entièrement, rachetées (en cas de pluralité d'Actionnaires Préférentiels, au prorata des Actions Préférentielles rachetables détenues par chaque Actionnaire Préférentiel), conformément aux conditions générales des Actions Préférentielles dans les 10 (dix) ans à compter de la date d'émission des Actions Préférentielles ou à une date plus proche correspondant à la date de remboursement des Actifs Apportés (tels que définis à l'article 18.3 des présents Statuts) (la «Date de Rachat Obligatoire») mais en aucun cas une telle date ne devra intervenir plus de 10 (dix) ans après l'émission des Actions Préférentielles. Le rachat des Actions Préférentielles pourra uniquement avoir lieu par l'emploi des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris ceux de la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission). Les Actions Préférentielles Rachetées pourront être annulées sur demande de l'Actionnaire Commandité par un vote affirmatif de l'assemblée générale des Actionnaires, tenue conformément à l'Article 9 des Statuts.

2. Réserve spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur comptable de toutes les Actions Préférentielles rachetées doit être inclus dans une réserve, qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves (la «Réserve Spéciale»).

3. Prix de rachat: Sauf disposition contraire, le prix de rachat de chacune des Actions Préférentielles payable en espèces ou en nature sera égal à (a) la valeur nominale de toutes les Actions Préférentielles plus tout dividende déclaré mais non payé, plus (b) le solde de la prime d'émission relative aux Actions Préférentielles (la «Prime d'Emission Préférentielle»), une telle Prime d'Emission Préférentielle ayant été créditée sur un compte de réserve spéciale de la Société prévu à cet effet (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»), plus (c) tout Dividende Préférentiel «accru» de tout exercice social qui n'a pas fait l'objet d'une distribution de résultat par l'assemblée des Actionnaires calculé sur la base des comptes annuels préparés par l'Actionnaire Commandité (d) divisé par le nombre des Actions Préférentielles à la date du rachat (le «Prix de Rachat»). La Prime d'Emission Préférentielle devra être remboursée, distribuée, convertie ou payée de toute autre manière ou allouée en parts égales, et uniquement à toutes les Actions Préférentielles. En outre, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré sur une base annuelle ou intérimaire mais non payé en rapport avec les Actions Préférentielles sera payé en priorité ou avant tout rachat.

4. Procédure de Rachat: Sauf décision contraire de la Société et de l'un/des Actionnaire(s) Préférentiel(s), 20 (vingt) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé à chaque Actionnaire Préférentiel, à sa/leur dernière adresse connue dans le registre des actionnaires, notifiant ces Actionnaires Préférentiels du nombre d'Actions Préférentielles sur le point d'être rachetées, précisant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour proposer des Actions Préférentielles à la Société pour rachat et la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires statuant sur le rachat des Actions Préférentielles. Le prix de rachat de ces Actions Préférentielles sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît en qualité de propriétaire sur le registre des actions sur le compte bancaire fournit à la Société par un tel actionnaire avant la date de rachat.

5. Report de Paiement du Prix de Rachat: A la Date de Rachat Obligatoire, le paiement du Prix de Rachat pourra être partiellement reporté si la Société n'a pas les réserves disponibles suffisantes, conformément à l'Article 72-1 de la Loi, pour le rachat de toutes les Actions Préférentielles pour leur complet Prix de Rachat. Dans une telle hypothèse, la Société rachètera néanmoins l'ensemble des Actions Préférentielles et payera, au moment du rachat, uniquement la partie du Prix de Rachat égale au montant des sommes disponibles pour la distribution à la Date de Rachat Obligatoire (le «Paiement Partiel des MRPS»). Par la suite, la Société payera aux anciens détenteurs de MRPS la différence entre le montant du Paiement Partiel des MRPS et le montant du Prix de Rachat, mais seulement à la condition et au moment où la Société aura recouvré, des sommes disponibles suffisantes en numéraire ou en actifs pour un tel paiement, conformément aux dispositions de l'Article 72-1 de la Loi (le «Paiement Complet des MRPS»). En cas de Paiement Partiel des MRPS, il est interdit à la Société de procéder à quelque distribution ou paiement en numéraire ou en nature à un détenteur d'Actions de la Société jusqu'à la réalisation du Paiement Complet des MRPS. Dans le seul objectif du paiement du Prix de Rédemption à la Date de Rachat Obligatoire, un montant égal aux Dividendes Préférentiels 1 et 2 (tels que définis ci-dessous aux articles 18.2 et 18.3) après affectation à la réserve légale (selon le cas) devra être attribué à partir de tous les actifs disponibles, liquidités ou fonds de la Société sur un compte spécifique de réserve (la «Réserve de Rachat des MRPS») chaque année dans le cas où les Dividendes Préférentiels 1 et 2 n'auront pas été distribués aux Actions Préférentielles malgré la présence de sommes distribuables suffisantes pour la distribution. Toute somme sur le Compte de Réserve de Rachat à la date de clôture de chaque exercice social devra être considérée comme étant distribuable.

(c) Actions sans droit de vote

1. Les Actions Préférentielles ne sont assorties d'aucun droit de vote.

2. L' (ou les) Actionnaire(s) Préférentiel(s) sont néanmoins autorisés à voter lors de toute assemblée générale convoquée afin de délibérer sur les points suivants:

- l'émission de nouvelles actions assorties de droits préférentiels;
- la détermination du dividende cumulatif recouvrable préférentiel attaché aux actions sans droit de vote, conformément à l'article 18 des Statuts;
- la conversion des actions préférentielles sans droit de vote en Actions Ordinaires;
- la réduction ou le remboursement du capital social de la Société;
- tout changement affectant son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles en actions;
- la dissolution de la Société avant son terme;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme légale, la fusion de la Société au sein ou avec une autre société.

6.3. L' (ou les) Actionnaire(s) Préférentiel(s) devra/devront détenir les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les assemblées, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles dans ce but, les dividendes préférentiels cumulatifs recouvrables mentionnés aux articles 18.2 et 18.3 des Statuts (c'est-à-dire le Dividende 1 et le Dividende 2) n'ont pas été payés en totalité pour quelque motif que ce soit durant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à une date à laquelle tous les dividendes cumulatifs auront été perçus en totalité.

6.4. Toute communication des convocations, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires, devront également être envoyés ou communiqués à l' (ou aux) Actionnaire(s) Préférentiel(s), à la date qui y sera mentionnée.»

« **Art. 7. Cession d'Actions.** Les Actions de Commanditaires, les Actions de Commandités et les MRPS sont librement cessibles.

Les cessions peuvent être réalisées par voie de déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment habilités. La Société pourra accepter et inscrire au registre des actionnaires un transfert d'Actions sur la base de correspondances ou autres documents adéquats attestant de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.»

« **Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que prévu à l'article 5 des Statuts, tel qu'éventuellement augmenté ou réduit.

18.2. Chaque Action Préférentielle donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 1») au taux annuel de 1% de la valeur nominale des Actions Préférentielles, qui sera calculé sur la base d'une année de 365 jours. Le Dividende 1 sera déclaré annuellement, conformément à l'article 18.7 des Statuts.

18.3. Ensuite, chaque Action Préférentielle donnera droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 2») égal au résultat net annuel et aux plus-values devant être accrues ou perçues au profit de la Société sur les Actifs Apportés (tel que défini ci-dessous) sur la base s'une année de 365 jours, moins (i) le montant du Dividende 1 pour la même période, moins (ii) tous les coûts en relation directe avec les Actifs Apportés et moins (iii) 0,25% du montant nominal de la valeur des Actions Préférentielles et du Compte de Prime d'Emission Préférentielle. Aux termes du présent article 18.3 des Statuts, «Actifs Apportés» désigne les actifs apportés à la Société en contrepartie de l'émission des Actions Préférentielles telles que décrites lors de l'assemblée générale approuvant leur émission (comprenant sans limitation les actifs qui pourraient s'y substituer dans le futur par conversion en capital social ou autre).

18.4. Nonobstant les dispositions qui précèdent, dans le cas où les Actifs Apportés consistent dans des prises de participation ou sont converties en de telles participations, les montants des Dividendes 1 et 2 (tels qu'attachés aux Actions Préférentielles émises en considération de tels Actifs Apportés), après leur évaluation en application respective des articles 18.2 et 18.3 ci-dessus devront être automatiquement réduits de 15% à compter de leur apport ou de leur conversion, selon le cas. De tels montants une fois réduits devront être considérés comme les montants finaux des Dividendes 1 et 2 attachés aux Actions Préférentielles émises en contrepartie de tels Actifs Apportés à partir du moment de leur apport ou de leur conversion, selon le cas.

18.5. Le Dividende 2 devra être déclaré chaque année, conformément à l'article 18.7 des Statuts. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles pour ce faire (le «Dividende 2 Dû»), il devra être cumulé chaque exercice comptable, et le montant du Dividende 2 (i) devra être alloué à la Réserve de Rachat des MRPS, (ii) devra rester exclusivement au bénéfice de l'un ou des Actionnaire(s) Préférentiel(s) et (iii) devra être utilisée pour payer le Dividende 2 Dû au moment de la prochaine distribution de Dividendes de la Société. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré en raison d'une absence de bénéfices suffisants, le montant équivalent au Dividende 2 qui ne peut pas être payé en raison d'une absence de bénéfices suffisants, devra être payé à l'/aux Actionnaire(s) Préférentiel(s) au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société en complément du Dividende 2 correspondant à l'exercice social suivant.

18.6. Aucun dividende ou dividende intérimaire ne peut être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires jusqu'à ce que le Dividende 1 et le Dividende 2 aient été payés en totalité.

18.7. Le Dividende 1 et le Dividende 2 ne pourront être distribués (i) qu'après approbation de l'assemblée générale des actionnaires sur proposition préalable de l'Actionnaire Commandité et (ii), dès lors qu'à la date de conclusion du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes annuels ne sont pas, ou ne deviendrait pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.

18.8. L'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition préalable de l'Actionnaire Commandité aura un pouvoir discrétionnaire pour disposer du surplus restant après le paiement des Dividendes préférentiels 1 et 2. Elle pourra plus particulièrement affecter un tel profit sur proposition de l'Actionnaire Commandité au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves ou le reporter à plus tard.

18.9. Les dividendes pourront être payés en Dollars Américains ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité et ils seront payés aux lieux et dates déterminés par l'Actionnaire Commandité.

18.10. Sans préjudice de l'application des dispositions stipulées à l'article 18.6 des Statuts, l'Actionnaire Commandité pourra décider de payer des dividendes intérimaires suivant les conditions et dans les limites établies par la Loi et les Statuts. Les dividendes intérimaires devront être affectés prioritairement au paiement du Dividende 1 et du Dividende 2. Dans le cadre des dividendes intérimaires, le Dividende 1 sera évalué selon une base pro rata temporis dépendant du nombre de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours (le «Dividende Intérimaire 1»), et le Dividende 2 sera calculé à partir du résultat net et des gains réalisés par la Société relatifs aux Actifs Apportés à la date d'établissement des comptes intérimaires à la date de leur distribution (le «Dividende Intérimaire 2»). L'Actionnaire Commandité aura un pouvoir discrétionnaire pour distribuer ou non le surplus restant après le paiement du Dividende Intérimaire 1 et du Dividende Intérimaire 2. Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires devra être décidée conformément aux limites établies au paragraphe (i) de l'article 18.7 ci-dessus; dans cette optique, les actifs nets mentionnés audit paragraphe (ii) devront résulter des comptes intérimaires de la Société.

18.11. Les Actions Préférentielles ne devront donner aucun droit aux distributions de tous surplus ou bénéfices autres que les Dividendes 1, Dividendes 2, Dividendes Intérimaires 1 et Dividendes Intérimaires 2 tels que définis en application de l'article 18 des Statuts.»

« Art. 20. Dissolution et liquidation.

20.1 En cas de retrait de l'Associé Commanditaire, la Société devra être dissoute à la date d'un tel retrait. L'Associé Commandité devra être considéré comme s'étant retiré de sa fonction d'Associé Commandité à la date où l'Associé Commandité (i) est dissout et entre en liquidation, (ii) réalise des transferts au profit des créanciers, (iii) dépose une demande d'ouverture d'une procédure de faillite volontaire, (iv) est déclaré en faillite ou sujet à une procédure pour insolvabilité, ou qu'a été ouvert à son encontre un échelonnement des paiements dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité, (v) dépose une demande ou répond à une requête pour toute réorganisation, disposition, ajustement, liquidation, dissolution, ou toute solution équivalente en application de tous statuts, lois ou règlements, (vi) dépose une requête ou tout autre plaidoyer reconnaissant ou ne parvenant pas à contester les allégations matérielles d'une requête déposée à son encontre dans toute procédure de cette nature, ou (vii) recherche, consent à, ou acquiescer à la désignation d'un curateur, receveur ou liquidateur de l'Associé Commanditaire ou de toute partie substantielle des biens dont il est propriétaire.

20.2 La Société peut, par ailleurs, être dissoute sans qu'il ne soit nécessaire de recueillir le consentement de l'Actionnaire Commanditaire par une résolution des Actionnaires adoptée selon la même procédure que celle requise pour la modification des présents Statuts, telle que décrite à l'article 9 des Statuts et dans la Loi.

20.3 Après règlement de toutes les dettes et passifs de la Société (incluant la satisfaction du Paiement Intégral des MRPS en application de l'article 6.2(b)(5) des Statuts) et après paiement de tous les dividendes déclarés et impayés concernant les Actions Préférentielles et le remboursement du capital d'Actions Préférentielles, au sens du capital social représenté par les Actions Préférentielles plus toute prime d'émission payée pour les Actions Préférentielles ou intégrées au Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles encore due à ce moment, ou du dépôt de tous fonds à cet effet, le surplus sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage détenu dans le capital de la Société par chacun d'eux.

20.4 Les Actions Préférentielles ne devront donner aucun droit à des distributions issues d'une procédure de liquidation autres que le droit au paiement du Prix de Rachat tel que décrit à l'article 20.3 ci-dessus.»

Troisième résolution

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 90.513 USD (quatre-vingt dix mille cinq cent treize Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 60.000 USD (soixante mille Dollars Américains) à 150.513 USD (cent cinquante mille cinq cent treize Dollars Américains) par l'émission de:

- 50.513 (cinquante mille cinq cent treize) nouvelles actions de commanditaires ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaires»); et

- 40.000 (quarante mille) actions de commanditaires préférentielles obligatoirement rachetables, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale

de 15.328.519 USD (quinze millions trois cent vingt-huit mille cinq cent dix-neuf Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), dont (i) (40.000) USD (quarante mille Dollars Américains) seront affectés à une Réserve Spéciale (telle que définie dans l'article 6.2 (b) 2 des statuts de la Société) et (ii) 15.288.519 USD (quinze millions deux-cent quatre-vingt huit mille cinq cent dix-neuf Dollars Américains) seront affectés au Compte de Prime d'Emission d'Actions Préférentielles (tel que défini dans l'article 6.2 (b) 3 des statuts de la Société).

La totalité est à libérer entièrement par un apport en nature à la Société de l'ensemble de tous les éléments d'actifs et de passifs détenus par GEEMF Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»).

Quatrième résolution

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions de Commanditaires Ordinaires et des MRPS, par un apport en nature de l'ensemble de tous les éléments d'actifs et passifs à la Société.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par M. Torsten Schmitt, nommé ci-dessous.

L'Apporteur déclare souscrire (i) les Nouvelles Actions de Commanditaires Ordinaires et (ii) les MRPS, et les payer par voie d'apport en nature consistant dans l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs tels que défini ci-après.

L'émission de MRPS est aussi sujet au paiement d'une Prime d'Emission, dont (i) un montant de 40.000 USD (quarante mille Dollars Américains), sera affecté à la Réserve Spéciale et dont (ii) 15.288.519 USD (quinze millions deux-cent quatre-vingt huit mille cinq cent dix-neuf Dollars Américains) vont être affectés au Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles.

Les Nouvelles Actions de Commanditaires Ordinaires, les MRPS aussi bien que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par un apport en nature de l'ensemble des éléments d'actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Les actifs et passifs apportés sont détenus par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et sont documentés dans le bilan de l'Apporteur au 16 octobre 2008 qui restera attaché au présent acte.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit (l'«Apport»):

Actifs

- 59.998 (cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) actions commanditaires ordinaires, détenues dans la Société;
- Une somme en numéraire sur compte en banque d'un montant de 989 USD (neuf cent quatre-vingt neuf Dollars Américains);
- Des créances contre Red Ambiental Holding S.A.P.I. pour un montant global de 15.367.623 USD (quinze millions trois cent soixante-sept mille six-cent vingt-trois Dollars Américains) (les «Créances»); et
- Une créance d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) contre la Société.

Passif

- Une dette d'un montant de 10.578 USD (dix mille cinq cent soixante dix-huit Dollars Américains) due à Global Environment Emerging Markets Fund III L.P.

Et tous les actifs et passifs supplémentaires détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Les Actionnaires décident unanimement que les (i) créances sont apportées à la Société en contrepartie des MRPS et de la Prime d'Emission et (ii) le solde de l'apport est apporté à la Société en contrepartie des Nouvelles Actions de Commanditaires Ordinaires. Aux termes de l'article 18.3 des Statuts, les Créances constituent les Actifs Apportés.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 15.419.032 USD (quinze millions quatre cent dix-neuf mille trente-deux Dollars Américains). L'Apport a été examiné par Alter Domus S.à r.l., réviseur d'entreprises suivant un rapport en date du 16 octobre 2008 qui restera annexé pour être enregistré avec le présent acte.

Les conclusions de ce rapport énoncent que:

«5. Conclusion

501 Sur la base des évaluations pratiquées décrites dans la section 4 de ce rapport, rien ne nous laisse supposer que le valeur de l'apport en nature ne soit pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre plus la prime d'émission.

502 Ce rapport est émis uniquement pour l'objet poursuivi par les articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (applicable aux Sociétés Anonymes et aux Sociétés en Commandite par Actions) et pourra être soumis au

Gérant de la Société, le notaire instrumentant et les autorités compétentes. Le rapport ne pourra pas être utilisé pour tout autre objet ou être transmis à toute autre partie. Il ne doit pas être inclus ni y être référé dans un document ou une publication autre que la résolution portant augmentation du capital de la Société et l'acte notarié y étant relatif, sans notre consentement préalable.»

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actif et de passif (l'entière propriété) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans retenue ni exception, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération des droits d'apport.

Cinquième résolution

Suite à l'apport de 59.998 (cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) actions de commanditaires ordinaires de la Société par l'Apporteur à la Société, il est décidé unanimement d'annuler ces parts sociales avec prise d'effet immédiate. En conséquence de l'annulation précitée, le capital social de la Société est automatiquement diminué d'un montant de 59.998 USD (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit Dollars Américains).

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est dorénavant composée comme suit:

- GEEMF III Holdings, LLC: 1 (une) action de commandité;
- Global Environment Emerging Markets Fund III, LP: 1 (une) action de commanditaire ordinaire;
- GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited: 50.513 (cinquante mille cinq cent treize) actions de commanditaires ordinaires; et
- GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited: 40.000 (quarante mille) actions de commanditaires préférentielles obligatoirement rachetables.

Le notaire constate que toutes les 50.514 (cinquante-mille cinq cent quatorze) actions de commanditaires ordinaires et la seule (une) action de commandité sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous:

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 5 des Statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 90.515 USD (quatre-vingt dix mille cinq cent quinze Dollars Américains), représenté par (i) 50.514 (cinquante mille cinq cent quatorze) actions de commanditaires ordinaires d'une valeur nominale de 1 (un Dollar Américain) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires («les Actions de Commanditaires»), (ii) 1 (une) action de commandité avec une valeur de 1 USD (un Dollar Américain) détenue par l'Actionnaire Commandité («l'Action de Commandité») (l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaires seront ci-après dénommées individuellement «Action Ordinaire» et collectivement «Actions Ordinaires» et (iii) 40.000 (quarante mille) actions de commanditaires préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, détenues par GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited (les «MRPS» et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles seront dénommées individuellement «Action» et collectivement «Actions»).

Les détenteurs d'Actions Préférentielles seront dénommées «Actionnaires Préférentielles» et les termes «Actionnaire» ou «Actionnaires» désignent les détenteurs d'Actions Ordinaires et/ou les détenteurs d'Actions Préférentielles, selon le contexte dans lequel ces termes seront employés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ € 6.600,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est remise.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Hein, C. Dahlgrün, T. Schmitt, Moutrier Blanche.

130414

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 17 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13034. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008137143/272/710.

(080161243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Infotechnique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

Résolutions du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

- Monsieur Marc FOSSEPREZ, né le 20 octobre 1958 à Liège (Belgique), demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 2, rue Lahaut, est nommé aux fonctions de directeur général avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 08/10/08.

Pour INFOTECHNIQUE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136507/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Meighorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.988.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on July 4, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1774 of September 22, 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 1, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 652 of April 19, 2007.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from ONE HUNDRED THOUSAND EURO (100,000,- EUR) into ONE HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND SWISS FRANCS (165,000.- CHF) at the rate of exchange of CHF 1.65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at ONE HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND SWISS FRANCS (165,000.- CHF) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN PROPERTIES, S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1774 du 22 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 652 du 19 avril 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social de CENT MILLE EUROS (100.00.- EUR) en CENT SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS SUISSES (165.000.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit :

" Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS SUISSES (165.000.- CHF) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42895. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136671/242/84.

(080160134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 213.064,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.722.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Laetitia Ambrosi et Paul Lefering, ont démissionné de leur fonction de gérants de la société avec effet immédiat; et
- Frederic Franceseoni, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell;
- Michael J. Ristaino; et
- Frederic Francesconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008136495/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Key Plastics Automotive Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.406.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de sa société mère, Key Plastics Europe Holding SAS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136735/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06337. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2434 du 26 octobre 2007.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008136775/9416/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09491. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.
